

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0053/2018

Objet : Stationnement et circulation interdits

Le Maire Adjoint de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant qu'un déménagement est prévu du mercredi 21 novembre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 au « 06, impasse des Lilas » à Sargé sur Braye,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : En raison d'un déménagement, et notamment du stationnement du camion du mercredi 21 novembre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 au « 06, impasse des Lilas » à Sargé sur Braye, la circulation et le stationnement seront perturbés entre le 06 et le 08 impasse des Lilas.

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdit aux abords de la propriété selon les nécessités du déménagement à ces dates.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis aux locataires de la maison, chargés d'effectuer le déménagement.

Copie certifiée conforme

Sargé sur Braye, le 20 novembre 2018

Le Maire Adjoint,

Martine ROUSSEAU

